

Gestion des eaux transfrontalières

Bassins partagés, pouvoirs réels et prévention.

Au Québec, l'eau ne s'arrête pas aux frontières. Les rivières et lacs, les nappes et les débits dépendent souvent de décisions prises en amont : lac Champlain (US), lac Ontario, rivière des Outaouais (ON). Cette dernière traverse Chalk River, site de stockage de déchets nucléaires. Un incident là-bas pourrait contaminer l'eau potable et menacer la santé de millions de Québécois. Dans un Québec indépendant, ces contraintes seraient contrôlées et réglées par des décisions concrètes : surveillance scientifique continue, règles contraignantes en amont, protection active des écosystèmes, sécurisation de la navigation. Comme le souligne Maude Barlow, « la gestion de l'eau est au cœur de la survie et de la prospérité d'une société » -- Maude Barlow (2011).



Les risques sont tangibles et immédiats. La pollution industrielle, les rejets agricoles et urbains, et les infrastructures vieillissantes menacent directement nos cours d'eau. Les pipelines, comme la ligne 9B d'Enbridge traversant plusieurs rivières majeures, présentent un danger permanent. La fracturation hydraulique ne se limite pas aux territoires qui la pratiquent : même si le Québec l'interdit, les bassins versants en amont aux États-Unis (formation de Marcellus) ou en Ontario peuvent déverser des contaminants dans nos rivières. Une contamination des nappes rendrait certaines sources d'eau impropres à la consommation pendant des décennies, obligeant des municipalités entières à chercher des approvisionnements coûteux et instables. Les écosystèmes riverains restent notre première ligne de défense : zones humides, forêts et rives filtrent les polluants, amortissent les crues et limitent l'érosion. Leur dégradation accroît la vulnérabilité du territoire. La prévention exige une protection stricte, intégrée à toute politique de gestion de l'eau.

En 2025, le fleuve Saint-Laurent a atteint l'un des plus bas niveaux observés depuis 15 ans à Montréal. Les ajustements faits pour maintenir la navigation ont accéléré l'érosion des berges et fragilisé des infrastructures riveraines. Ces situations ne sont pas des imprévus. Elles résultent directement des décisions de régulation du Conseil international de contrôle du lac Ontario et du fleuve Saint-Laurent, qui arbitrent les débits entre bassins canadiens et américains. Chaque débit contrôlé, chaque ajustement de barrage, chaque arbitrage administratif influence la sécurité hydrique et la stabilité du territoire québécois. Comme le rappelle la Commission mixte internationale : « les décisions prises en amont déterminent la sécurité hydrique en aval » -- Commission mixte internationale (2025). L'urgence est palpable : sans pouvoir de prévention, la vie de millions de citoyens et la continuité des activités économiques sont menacées.

Ces phénomènes ne relèvent pas uniquement de la gestion environnementale ou de l'ingénierie hydraulique ; ils sont le produit de choix faits ailleurs, où les priorités énergétiques, industrielles et commerciales prévalent sur les effets subis en aval. La question de l'eau est une question de pouvoir. Subir ces choix sans voix, c'est renoncer à la souveraineté hydrique et laisser la sécurité de millions de citoyens entre les mains d'autrui.

La voie maritime du Saint-Laurent a longtemps structuré l'accès des Grands Lacs à l'Atlantique. La construction du canal Érié par les États-Unis a contourné complètement le corridor québécois. Les Grands Lacs peuvent désormais relier New York directement sans passer par le Saint-Laurent. La perte de ce passage obligé affaiblit notre pouvoir de négociation : nous ne pouvons plus imposer nos conditions sur l'eau, les barrages et la navigation. Le Québec est relégué à une position périphérique, exposé aux décisions des autres, incapable de saisir pleinement sa souveraineté hydrique.

Pourtant, cette périphérie n'est pas une impasse. Le Saint-Laurent demeure une tête de pont naturelle vers l'Europe et les marchés scandinaves, pour le commerce comme pour l'exportation énergétique. Une gestion souveraine saisira ce levier stratégique : sécuriser les infrastructures. Garantir la stabilité des berges. Imposer des règles de navigation adaptées aux conditions hydrologiques. Repositionner le fleuve dans une logique économique et stratégique alignée sur les intérêts du Québec. Le fleuve redeviendra un instrument de puissance, de sécurité et de prospérité.

Dans un Québec indépendant, la gestion des eaux transfrontalières reposerait sur des instruments concrets de gouvernance, de prévention et de protection :

- Un organisme souverain de surveillance et de prévention doté de capacités scientifiques autonomes.
- Des règles strictes encadrant les activités à risque en amont, incluant pipelines et fracturation hydraulique.
- La protection active des écosystèmes riverains comme infrastructure naturelle de sécurité.
- Une planification hydrologique intégrée tenant compte de l'eau potable, des crues, de l'érosion et de la navigation.
- Une stratégie fluviale assumée, orientée vers les marchés européens et nordiques.

La gestion des eaux partagées n'est pas un enjeu technique secondaire. Elle touche directement la sécurité vitale, la stabilité du territoire et la capacité d'un peuple à maîtriser son avenir. Pour le Québec, l'indépendance offrira les instruments nécessaires pour prévenir les risques, protéger la population et cesser de subir des décisions prises ailleurs. La souveraineté n'est pas une option : elle est la condition pour saisir, garantir et imposer le contrôle de l'eau et, par extension, l'avenir du Québec.